

**Arrêté n° 2026-53 portant nomination du jury de la LICENCE du domaine
Arts, lettres, langues mention Licence 1ère année Arts plastiques
au titre de l'année 2025-2026**

La Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le Code de l'éducation et notamment les Livres VI, VII et VIII relatifs à l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 9 avril 1997 relatif au Diplôme d'études universitaires générales, à la Licence et à la Maîtrise ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence ;
Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence professionnelle et de Master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence professionnelle et de Master ;
Vu l'arrêté du 13 mars 2025 accréditant l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne en vue de la délivrance de diplômes nationaux, du ministre chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche ;
Vu la délibération du CA en date du 24 avril 2025 portant proclamation des résultats de l'élection de Christine Neau-Leduc à la présidence de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
Vu les statuts de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

ARRÊTE

Article 1 – Composition du jury

Le jury qui validera le(s) semestre(s) de LICENCE cité(s) en objet du présent arrêté est composé pour l'année universitaire 2025-2026 de :

- Aurelie Herbet, Président
- Lydie Delahaye
- Kantuta Quirós
- Benjamin Sabatier
- Judith Michalet

Article 2 – Publicité

Ces dispositions sont portées à la connaissance des étudiants par affichage et diffusion sur le site de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Article 3 – Exécution

Le Directeur Général des Services et le Directeur de la composante (UFR ou Institut), sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 08/01/2026

La Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

L'original de cet arrêté est disponible dans les locaux de la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles au Centre Panthéon situé 12 place du Panthéon, 75231 Paris

Voies et délais de recours :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans les deux mois suivant sa publication auprès du Tribunal Administratif de Paris situé au 7 Rue de Jouy, 75004 Paris.